



gtvhs70@gmail.com

## **GTVHS : Adhésions saison 2019**

Chers(es) adhérents(es) ou futurs(es) adhérents(es),

Vous allez renouveler votre licence ou vous allez adhérer pour la première fois au GTVHS.

Le comité directeur vous remercie de ce choix et souhaite vous aider au maximum dans l'atteinte de vos objectifs en étant à l'écoute de vos souhaits.

Mais avant de réaliser cette adhésion en ligne, il nous semble utile de préciser les principes fondamentaux à respecter.

### **1. Règlement intérieur**

#### **Ethique du club :**

Le GTVHS est une association sportive et c'est l'affaire de tous, chacun y apporte sa contribution pour le développement sportif sans discrimination de niveau, mais également et surtout pour la vie associative.

#### **Adhésions et licences :**

- Tout membre du GTVHS doit être licencié.
- Le montant des cotisations ainsi que toutes les décisions prises, sont fixées par le Comité Directeur.
- L'émission d'une licence par la Fédération Française de Triathlon, inclue une assurance, dont les garanties sont rappelées sur le formulaire de Licence en ligne. En cas d'accident, le Club devra être informé dans les meilleurs délais, afin de pouvoir déclarer l'accident dans le délai de cinq jours.

#### **Entraînements :**

- L'accès aux entraînements du GTVHS est strictement réservé à ses licenciés. A compter du 01 janvier, les créneaux ne seront plus accessibles aux personnes qui n'auront pas renouvelé.
- Le triathlète doit le respect à ses entraîneurs, ainsi qu'à ses camarades de Club.
- Le triathlète se doit de respecter l'ensemble du matériel et locaux mis à sa disposition par les municipalités.
- Il dégage la responsabilité du Club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel.
- Les horaires, lieux, jours pourront être modifiés en fonction des disponibilités des personnes en charge de la séance (entraîneurs, initiateurs), des aléas météorologiques et des différents problèmes des structures accueillantes (vidange piscine par exemple).
- Les enfants mineurs doivent être confiés à l'entraîneur avant la séance et récupérés par les parents dès la fin de séance.
- Les parents d'un mineur devront s'assurer de la présence d'un responsable de groupe avant de laisser leur enfant au début de la séance.
- Pour les entraînements vélo, le port du casque est obligatoire sur toutes les sorties cyclistes.
- Les consignes de l'entraîneur en matière de sécurité doivent être strictement respectées. Chaque triathlète se doit de respecter le code de la route.
- Le triathlète doit avoir un matériel en bon état (pneus, freins...)



gtvhs70@gmail.com

### **Devoirs de l'Adhérent :**

- ***Chaque adhérent, son et/ou ses représentants légaux, s'engagent à s'investir (installation, signaleur, administratif, logistique...) dans la saison 2019 à au moins une des manifestations organisées par le club. Cet engagement reste à définir par le club en fonction des besoins de chaque manifestation.***

- Tout membre s'engage à entretenir un bon esprit, à faire preuve de convivialité, de loyauté et à respecter les autres.

- C'est pourquoi tout licencié tenant des propos antisportifs, discriminatoires pourra être sanctionné par une exclusion immédiate et définitive.

### **Formation et encadrement :**

Dans le cas où le Club participerait financièrement à la formation technique d'un de ses licenciés (brevet d'État, brevet d'Initiateur...), les intéressés s'engagent à œuvrer pour l'association pendant 2 années et en accord avec le futur stagiaire. Toutefois le stagiaire pourra cesser d'œuvrer pour l'association et rembourser tout ou partie des frais engagés dans la formation.

Les situations particulières seront étudiées par le comité directeur.

### **Éthique sportive :**

Lors des compétitions, les triathlètes du club s'engagent à porter la tenue club et à respecter le règlement de l'épreuve.

- Afin d'être fidèle à l'éthique sportive, ils s'engagent également à ne pas faire usage de produits illicites.

### **Photographies et données personnelles :**

L'adhérent reconnaît donner son accord pour l'utilisation éventuelle de photographies ou vidéos prises durant l'activité sans bénéficier de contrepartie (article de presse, site Internet....)

### **Application :**

L'adhésion au Groupe Triathlon Vesoul Haute-Saône entraîne l'acceptation et le respect du présent règlement.

## **2. Renouvellement de licence au GTVHS**

- S'identifier sur son espace TRI 2.0 <http://espacetri.fftri.com> , avec les mêmes identifiants que la saison passée
- Cliquer sur l'onglet renouveler sa licence, compléter ou corriger les renseignements, puis valider. Imprimer la demande de licence et le certificat médical à faire remplir par son médecin traitant.
- Nous retourner le dossier complet (**certificat médical ou CERFA questionnaire de santé si le dernier certificat médical fourni a moins de 3 ans**, demande de licence signée, règlement intérieur signé et chèque correspondant à la cotisation) à l'adresse ci-dessous :

**Groupe Triathlon Vesoul Haute Saône  
53 rue Jean Jaurès  
70000 VESOUL**

### **3. Première licence au GTVHS**

- Se connecter sur le site <http://espacetri.fftri.com> , créer son espace personnel puis y accéder avec les identifiants reçus par mail.
- Créer sa licence, compléter ou corriger les renseignements, puis valider. Imprimer la licence et le certificat médical à faire remplir par son médecin traitant.
- Nous retourner le dossier complet (certificat médical, demande de licence signée, règlement intérieur signé et chèque correspondant à la cotisation) à l'adresse ci-dessous :

#### **Groupe Triathlon Vesoul Haute Saône**

**53 rue Jean Jaurès**

**70000 VESOUL**

### **4. Tarifs adhésions au GTVHS**

TYPE DE LICENCE	Montant licence à payer
Licence dirigeant	<b>45 €</b>
Licence Jeune (jusqu'à minimes)	<b>105 €</b>
Licence Jeune (jusqu'à minimes) tarif réduit*	<b>80 €</b>
Licence Jeune (Cadets/Juniors)	<b>120 €</b>
Licence Jeune (Cadets/Juniors) tarif réduit*	<b>90 €</b>
Licence Sénior - Vétéran	<b>200 €</b>
Licence Paratriathlon (Sénior – Vétéran)	<b>140 €</b>
Licence Loisir	<b>160 €</b>

**Tarif réduit : si 2 jeunes de la même famille licenciés en triathlon ou les 2 parents licenciés en triathlon**

**Mutation : ajouter 20 € de frais de mutation au prix de votre licence (somme due à la ligue pour frais de mutation)**

**La licence « loisirs » donne accès aux services proposés par le club mais entraîne l'application du tarif « non licenciés » sur les triathlons.**

**Pénalité pour dépôt de dossier de renouvellement après le 31 décembre 2018 : 30 €**

**Possibilité de régler en 3 fois MAXIMUM.**

**Encaissement du premier chèque à l'inscription.**

**Le 2<sup>ème</sup> le mois suivant et le 3<sup>ème</sup> le mois d'après.**

**Possibilité de régler en « coupons sports » ANCV.**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**



*gtvhs70@gmail.com*

## **5. Adhésion**

En adhérant au Groupe Triathlon Vesoul Haute Saône, j'accepte de respecter tous les points décrits dans cette note et en particulier le Règlement Intérieur.

Nom : ..... Prénom : .....

A ..... Le .....

Signature :

Signature du responsable légal pour les mineurs :